UFR Sociologie
Pôle Sociétés

Année 2024/2025
Semestre 2 Session 1 / Mai 2025

Unités de Formation & de Recherche de Sociologie

Diplôme : Licence Section : Sociologie Année : 3ème Cycle : 1er

Enseignement SLG6NNUC03 : Sociologie des conditions de travail
Nom du Professeur responsable : Thibaut MENOUX
Observations des Professeurs : Documents non autorisés

Date : mercredi 7 mai 2025
Heure : 08h00
Lieu : Halle du SUAPS
Durée : 2h00

Vous répondrez à l'ensemble des questions suivantes en vous appuyant sur le cours et sur vos lectures. La notation tiendra compte de la clarté de l'expression, de la précision des références mobilisées, du soin, ainsi que de l'orthographe et de la syntaxe. Les réponses doivent être entièrement rédigées, sans abréviations. Vous pouvez répondre aux questions dans l'ordre de votre choix, mais précisez à chaque fois le numéro de la question sur votre copie.

1) Expliquez quels sont les principes posés par la loi Martin Nadaud sur les accidents du travail du 9 avril 1898. (3 points)

2) Quelles sont les particularités de l'enquête SUMER ? (3 points)

3) Expliquez la différence entre « tâche » et « activité » dans la perspective de l'ergonomie. Illustrez votre propos. (4 points)

4) Expliquez en quoi consiste le modèle de la « culture de sécurité » et comment il se décline. (4 points)

5) À partir de l'article de Michel Pialoux vu en cours (« L'ouvrière et le chef d'équipe ou comment parler du travail ? », 1995), expliquez en quoi l'entretien est une méthode utile à la saisie des conditions de travail. (6 points)